

Jeudi 19 Novembre 2015

FORUM TRANSMISSION DES ENTREPRISES

dans le cadre de la semaine nationale de la création reprise d'entreprises artisanales du 13 au 20 novembre 2015











Communiqué de presse Forum Transmission		
La Semaine Nationale de la Création-Transmission	4	
Communiqué de presse	4	
Une semaine pour mettre en avant la création transmission	6	
Une semaine pour promouvoir l'offre d'accompagnement	8	
Les chiffres de l'Artisanat du Rhône	10	
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône	12	
Groupama Rhône-Alpes Auvergne	13	

Contacts

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHÔNE

58 Avenue Maréchal Foch - 69453 LYON CEDEX 06

Organisation : Sonia BAIBOU

Tél: 04 72 43 43 13 / Fax: 04 72 43 43 30 Email: transmission-reprise@cma-lyon.fr

Presse:

Mélissa TRITTO

Tél: 04 72 43 43 65 / Fax: 04 72 43 43 01 - Email: m.tritto@cma-lyon.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE



Novembre 2015

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHÔNE

58, avenue Maréchal Foch 69453 Lyon - Cedex 06 04 72 43 43 00 04 72 43 43 01 www.cma-lyon.fr



→ CONTACT **ORGANISATION**

Sonia BAIBOU Transmission d'entreprise

Tél.: 04 72 43 43 13 Fax: 04 72 43 43 30 transmission-reprise@cma-

→ CONTACT PRESSE

Mélissa TRITTO Chargée de communication

Tél.: 04 72 43 43 65 Fax: 04 72 43 43 01 m.tritto@cma-lyon.fr

FORUM TRANSMISSION D'ENTREPRISE 2015

JEUDI 19 NOVEMBRE À 18H

à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône 58 av Maréchal Foch. Lvon 6ème

Des acteurs de la troupe «Théâtre à la carte» mettront en scène les questions et les étapes de la transmission d'entreprise.

La transmission d'une entreprise est un processus long et complexe, tant juridiquement que fiscalement. Pour faciliter cette étape, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône propose donc une offre d'accompagnement tout au long de l'année, et une fois par an un forum ludique autour de la transmission.

Ce forum se présente sous forme d'animation théâtrale et vise à faire vivre aux participants « une étude de cas participative et théâtralisée » sur la transmission d'entreprise du point de vue du cédant.

Le public prendra part aux décisions face aux situations présentées, apportera son point de vue ainsi que des pistes de solutions qui viendront influencer le cours de l'histoire.

Cette pièce de théâtre montrera l'évolution des enjeux et des difficultés du cédant au cours des quatre grandes phases de la transmission d'entreprise, que sont : la décision, l'évaluation, la quête, la négociation.

Lors de cette soirée ludique et interactive, cédants et futurs cédants d'entreprises artisanales seront présents pour :

- comprendre les enjeux et les étapes clés d'une transmission réussie,
- anticiper sur les conséquences de sa cession, sur les plans personnel et professionnel.
- savoir se préparer à la difficulté de laisser son entreprise,
- appréhender la recherche du repreneur idéal,
- bénéficier de conseils pour céder son entreprise,
- rencontrer et échanger avec des professionnels de la transmission (avocats, experts comptables, banquiers, assureurs et organismes d'assurances...).

Plus d'infos sur www.cma-lyon.fr

Suivez l'actualité de votre CMA sur











Cet évènement vous est proposé dans le cadre de la Semaine Nationale de la Création Transmission

#SNCT2015

Octobre 2015

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CRÉATION-TRANSMISSION

■ COMMUNIQUÉ DE PRESSE NATIONAL

Semaine nationale de la création transmission : sept jours pour construire son avenir dans l'artisanat

Chaque année, ce sont près de 100 000 Français qui créent ou reprennent une entreprise artisanale. Accompagnés par les CMA, 76 % d'entre eux franchissent avec succès l'étape des trois années. Afin de sensibiliser les créateurs et les repreneurs potentiels, les chambres de métiers et de l'artisanat organisent partout en France du 13 au 20 novembre, la semaine nationale de la création/transmission.

- → une semaine pour mettre en avant la création/transmission d'entreprise, projets ambitieux qui méritent d'être valorisés. Créer son entreprise est aujourd'hui beaucoup plus simple mais une véritable politique de sensibilisation à la création d'entreprise est nécessaire : c'est un changement culturel fort d'inculquer que de se mettre à son compte est une solution. La transmission d'entreprise, elle, représente un réel enjeu économique : des milliers d'entreprises artisanales seront à reprendre dans les années à venir ! L'enjeu est vital en termes d'emplois, de transmission des savoir-faire ou encore d'aménagement du territoire.
- → une semaine pour promouvoir l'offre d'accompagnement du réseau des chambres de métiers. Tous les porteurs de projets pourront bénéficier de conseils complémentaires lors de tables rondes auxquelles participent avocats, experts comptables, banquiers, assureurs, organismes sociaux. Premier réseau d'accompagnement des créateurs repreneurs, les chambres de métiers oeuvrent pour la pérennité et le développement des entreprises artisanales.
- → une semaine pour informer des solutions de formation et de financement : les universités régionales des métiers (URMA) proposent des cursus rapides, et sur mesure (www.e-urma.fr) et la Siagi, société de cautionnement mutuel de l'artisanat et des activités de proximité, organise l'accès au crédit de ceux qui créent, reprennent ou développent une entreprise artisanale.

Malgré des difficultés, le secteur de l'artisanat continue d'offrir de nombreuses opportunités. Les perspectives ouvertes par le développement durable en sont d'excellents exemples.

« Créer ou transmettre dans l'artisanat, c'est possible ! ». Il n'y a plus d'excuses pour ne pas rejoindre la Première entreprise de France !

> L'ensemble des événements organisés sont sur http://creation-transmission.artisanat.fr



SEMAINE NATIONALE DE LA CRÉATION-TRANSMISSION D'ENTREPRISES ARTISANALES DU 13 AU 20 NOVEMBRE 2015























Fanny Dombre-Coste, députée de l'Hérault, a remis cet été son rapport sur la transmission d'entreprises au ministre de l'économie et à la ministre de l'artisanat. La députée y rappelle que la transmission d'entreprise représente un potentiel économique de première importance et un puissant levier pour . l'investissement et l'emploi, demeuré globalement inexploité.

■ UNE SEMAINE POUR METTRE EN AVANT LA CRÉATION / TRANSMISSION D'ENTREPRISE

→ DES PROJETS AMBITIEUX QUI DOIVENT ÊTRE VALORISÉS

Au-delà de l'opportunité de créer une entreprise artisanale, la reprise d'une entreprise artisanale représente plus que jamais une possibilité réelle pour rebondir dans la vie professionnelle. De nombreuses entreprises artisanales disparaissent faute d'avoir trouvé un repreneur ou en raison d'un problème lié à une transmission. Si la reprise d'une entreprise artisanale est plus lourde en terme de financement, elle offre de plus fortes probabilités de réussite, jusque 95 % à 100 % selon les métiers, contre 60 % pour une création.

Les profils des créateurs ou repreneurs d'entreprise artisanale se sont diversifiés : la transmission familiale n'est plus le modèle prépondérant. Aujourd'hui, créer son entreprise est devenu l'aspiration de nombreux salariés, qu'ils soient menacés par le chômage ou qu'ils aspirent à réaliser un projet en devenant leur propre patron. Le sentiment d'insécurité des cadres dans une entreprise est croissant et amplifie ce phénomène.

L'enjeu de la création et de la transmission d'entreprise est vital également en termes d'emplois, de transmission des savoir-faire ou encore d'aménagement du territoire : un défi pour les territoires et les commerces de proximité.

→ DES SECTEURS PORTEURS ET DE NOMBREUSES OPPORTUNITÉS

En alliant savoir-faire traditionnel et technologies de pointe, l'artisanat a développé les conditions lui permettant de devenir la « Première entreprise de France ». L'artisanat compte 250 métiers et près de 510 activités différentes réparties en quatre grands secteurs : bâtiment, alimentation, production et services. S'ils ne sont pas épargnés par la crise économique, les artisans font preuve d'une réelle adaptation et sont les créateurs de produis destinés à de nouveaux marchés. Au-delà des métiers classiques traditionnels, il existe une multitude de métiers en phase avec l'innovation qui appartiennent au secteur de l'artisanat. De nouveaux métiers se développent avec l'apparition de matériaux innovants, des moyens de communication modernes et des technologies de pointe. Les métiers liés à l'éco-construction et à l'isolation, les technologies propres, le retraitement des déchets sont en plein essor. Tous les métiers de l'artisanat sont porteurs et le seront durablement du fait du nombre d'entreprises qui sont à reprendre et ce, dans tous les secteurs.



40 % des cessions seulement sont dues à un départ en retraite.

→ LES CHIFFRES DE LA CRÉATION TRANSMISSION DANS L'ARTISANAT

Chaque année, un tiers environ des créations-reprises d'entreprises se font dans le cadre d'activités artisanales. On estime à 40 000 entreprises les entreprises viables et reprenables chaque année en France! Un tiers des chefs d'entreprise ont plus de 50 ans et sont susceptibles de céder leur entreprise dans les dix à vingt ans qui viennent. Ainsi, 300 000 entreprises artisanales seront à transmettre dans les dix années à venir (source : APCMA). La part d'entreprises créées par reprise était de 9 % du total des installations en 2010. Les reprises concernent plutôt les activités de type commercial donnant lieu à la reprise d'un fonds de commerce (par exemple dans l'alimentaire, la coiffure). 40 % des cessions seulement sont dues à un départ en retraite. 58,7 % des dirigeants ayant cédé leur entreprise avaient moins 55 ans (69,2 % dans le secteur de l'alimentation). Les entreprises artisanales sont reprises majoritairement par des tiers (51 % des reprises). Les reprises salariales concernent 17 % des reprises ; les reprises familiales 20 % (les transmissions familiales sont tendanciellement en baisse : les dirigeants doivent donc beaucoup plus qu'avant chercher un repreneur extérieur). (source : INSEE, SINE 2010)

Les chambres de métiers s'associent à la Journée nationale des jeunes au coeur du rapprochement école-entreprise #JNDJ2015

La cinquième édition de la journée nationale des jeunes se tiendra le 19 novembre 2015 partout en



France. Organisée sous le patronage du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, cette journée d'actions fédère un ensemble d'initiatives, prises par des acteurs publics ou privés, pour que les jeunes, en particulier ceux de 14 à 20 ans, perçoivent mieux et de manière concrète leur avenir, en explorant tant le monde professionnel qui les entoure que leurs propres aspirations et compétences. Les chambres de métiers et de l'artisanat participent à l'événement : une occasion de faire connaître et de donner une image positive des métiers de l'artisanat auprès du monde éducatif, des jeunes et plus largement du grand public. www.jndj.org.

Octobre 2015

Le taux de pérennité à trois ans des entreprises accompagnées par les chambres de métiers est de 76 %.

■ UNE SEMAINE POUR PROMOUVOIR L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

→ ETRE ACCOMPAGNÉ PAR UNE CHAMBRE DE MÉTIERS : UN GAGE DE PÉRENNITÉ

La création et la transmission des entreprises artisanales constituent le coeur de métier du réseau des chambres de métiers et leur expertise est très largement reconnue. L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) et les chambres de métiers sont particulièrement attentives à ces questions et développent de nombreux dispositifs de soutien aux chefs d'entreprise concernés. Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat développe, dans une relation de proximité, une offre de services adaptée aux besoins spécifiques de chaque type de publics, qu'il soit apprenti, créateur, repreneur, chef d'entreprise, salarié, demandeur d'emploi, personne à la recherche d'une orientation professionnelle ou encore cédant d'entreprise artisanale. Cette offre couvre toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de la création/reprise à la transmission, en passant par toutes les phases de développement, ainsi que par la formation de ses actifs. Attachées à renforcer la qualité de leurs services, les chambres de métiers et de l'artisanat se sont engagées à garantir, quel que soit leur lieu d'implantation, un ensemble de prestations harmonisées sur l'ensemble du territoire.

Les porteurs de projets accueillis chaque année dans plus de 372 points d'accueil des chambres de métiers et de l'artisanat bénéficient d'un véritable parcours balisé :

- une évaluation du projet pour évaluer ses forces et ses faiblesses : les chambres de métiers accompagnent les porteurs de projets pour confirmer la localisation de l'entreprise, en trouver le financement, les informer sur l'EIRL. Les chambres de métiers instruisent également les dossiers de demande d'aides à la création/ reprise d'entreprise ACCRE et NACRE ;
- un stage préalable à l'installation (SPI) : pour le futur artisan, le SPI couvre tous les domaines tels que l'étude de marchés, le choix du statut juridique de l'entreprise, la gestion des ressources humaines ou la comptabilité...;



DU 13 AU 20 NOVEMBRE 2015



Près de 150 000 porteurs de projet sont accueillis dans les 372 points d'accueil des chambres de métiers et de l'artisanat chaque année

- un accompagnement personnalisé : les chambres de métiers délivrent un apport d'informations spécialisées fournies par les professionnels avec lesquels elles ont scellé des partenariats : avocats, notaires, experts comptables, banquiers, assureurs, organismes sociaux. Elles sensibilisent également les futurs artisans aux enjeux de l'innovation, du développement durable, de l'exportation et ce, dès le stade de la création ;
- l'inscription au Centre de formalité des entreprises (CFE) : il a pour rôle l'assistance aux formalités d'immatriculation. Le CFE permet d'accomplir en un seul lieu les formalités préalables au démarrage de l'activité. L'aspect administratif est allégé car dématérialisé et sécurisé. Dans toutes les chambres de métiers, les CFE procèdent à l'immatriculation, au changement d'activité ou à la radiation.

Une autre activité importante des chambres de métiers est l'accompagnement post création : les créateurs bénéficient également de l'expertise des agents économiques pendant les phases de croissance de l'entreprise. Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est engagé en faveur d'un véritable accompagnement pour répondre à l'ensemble des besoins financiers, juridiques, fiscaux et sociaux des chefs d'entreprise.

Toutes ces étapes sont essentielles pour que la création d'entreprise passe de la phase de projet à celle de réussite. En effet, l'essentiel pour les chambres de métiers est de faire murir le projet professionnel de l'artisan et de réunir le maximum d'éléments pour que cette installation conduise à une entreprise viable et pérenne.









LES CHIFFRES DE L'ARTISANAT DU RHÔNE

- LA CMA DU RHÔNE C'EST...
- → 1 siège à LYON
- → 1 espace dédié au créateurs-repreneur : L'ESPACE FUTUR ARTISAN
- → 3 agences à GIVORS, TARARE et VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
- → **35** élus
- → 100 collaborateurs
- L'ARTISANAT DANS LE RHÔNE, C'EST...
- → 4 secteurs d'activité regroupant, 250 MÉTIERS ET 512 ACTIVITÉS
- → 29 000 entreprises artisanales (répertoire des métiers au 1er janvier 2015)
- → 4 000 créations d'entreprises artisanales par an
- → 16 000 personnes accueillis à L'ESPACE FUTUR ARTISAN par an
- → 63 000 salariés dans l'Artisanat
- → 100 000 emplois dans l'Artisanat
- → **723** conjoints collaborateurs

■ LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE DANS LE RHÔNE C'EST...



Octobre 2015



UNE ORGANISATION

AU SERVICE DES ARTISANS...

Créée en 1933, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône est implantée à Lyon et dispose de trois agences à Givors, Tarare et Villefranche, couvrant ainsi l'ensemble du département.

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat sont des établissements publics originaux puisqu'elles sont gérées par des artisans élus.

Elles sont chargées de représenter, auprès des pouvoirs publics, les intérêts généraux de l'Artisanat, « Première Entreprise de France ».

→ SES PRINCIPALES MISSIONS

- Tenue du Répertoire des Métiers et fonctionnement du Centre de Formalités des Entreprises (CFE),
- Organisation de l'apprentissage dans le secteur des métiers et enregistrement des contrats d'apprentissage,
- Organisation de la formation initiale et obligatoire des créateurs et de la formation continue des artisans,
- Conseil et soutien des entreprises dans la création, la gestion, le développement et la transmission,
- Promotion des entreprises du secteur de l'Artisanat et de l'apprentissage,
- Intervention auprès de l'Etat, de la Région, du Département et des autres collectivités territoriales.

→ SA COMPOSITION

35 chefs d'entreprises artisanales ou conjoints collaborateurs, élus pour 5 ans, issus des quatre secteurs: Alimentation, Bâtiment, Fabrication et Services.

→ SON FONCTIONNEMENT

- L'Assemblée Générale, composée des 35 membres, est l'instance de décision et d'orientation de la politique générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Le Bureau, composé de 11 membres, assure l'application des orientations données en Assemblée Générale. Il est en quelque sorte l'organe exécutif de la Chambre.
- Les Commissions d'Etude Spécialisées réfléchissent sur l'évolution de l'Artisanat et font des propositions à l'Assemblée Générale.

Contact



CMA du Rhône, 58, avenue Maréchal Foch - 69453 Lyon cedex 06 04 72 43 43 00 artisanat@cma-lyon.fr

Agences à Givors, Tarare et Villefranche

Suivez l'actualité de votre CMA:

www.cma-lyon.fr











gratuite dédiée aux entreprises

GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Groupama Rhône-Alpes Auvergne est une entreprise mutualiste qui rayonne sur 12 départements : l'Ain, l'Allier, le Cher, l'Isère, la Loire, la Haute-Loire. la Nièvre, le Puy de Dôme, le Rhône, la Saône et Loire, la Savoie, la Haute-Savoie.

Suite au succès de la 1^{ère} Biennale Européenne de l'Artisanat, organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône en novembre 2014, et à l'implication de Groupama Rhône Alpes Auvergne sur cet événement d'envergure, la CMA du Rhône et Groupama Rhône Alpes Auvergne ont décidé de poursuivre leurs engagements mutuels à travers la mise en place d'un partenariat.

En résulte un plan d'actions en faveur de l'artisanat, ayant pour objectif le développement, la promotion et la valorisation des entreprises artisanales, afin de sauvegarder l'emploi et, maintenir un tissu économique local et un territoire attractif.

Le partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'inscrit dans la stratégie de **GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE** d'accompagner les professionnels de l'artisanat dans l'ensemble de leurs besoins en assurances. L'assureur met également son expertise à leur disposition en tant que conseil, dans un environnement réglementaire en constante évolution. La prévention fait également partie de son champ d'intervention. Préventeur en plus d'être assureur, il s'agit de limiter les risques au quotidien des professionnels grâce à de nombreuses actions de prévention.

→ A PROPOS DE GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE

GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE mène une politique ambitieuse d'acteur engagé sur ses territoires. Assureur majeur de la région, des entreprises − 50 000 entreprises clientes - et des particuliers, 1^{er} assureur des collectivités, 1^{er} assureur agricole, avec 600 millions d'€ de sinistres réinjectés dans l'économie régionale, 10 000 partenaires dans le domaine de la santé, l'automobile, l'artisanat, Groupama Rhône-Alpes Auvergne est un acteur de premier plan dans le développement économique de sa région.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne est très fortement ancré dans ses territoires. Avec **2 000 collaborateurs** et **300 agences** répartis sur les **12 départements de sa région**, **7 000 élus** pour renforcer la proximité avec les 570 000 clients-sociétaires, l'entreprise est un **acteur de proximité** au service de sa région.

www.groupama.fr

